Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

COVID-19
MVAD

Suite aux nombreux appels reçus vendredi dernier concernant le retour aux heures normales d'ouverture des comptoirs corporatifs à compter du 19 mai 2020 et ce, sans mention de ce qui advenait du temps de nettoyage que vous aviez, nous sommes intervenus auprès de l'employeur et **voici la situation** :

L'employeur, au niveau national, a décidé de revoir les horaires afin de pallier à la problématique de l'achalandage qui a augmenté depuis la Covid-19 et il semblerait que les heures réduites créaient un plus grand nombre de clients à nos comptoirs.

Lors de la consultation patronale/syndicale, nous nous sommes entendus que le temps de nettoyage était nécessaire pour la santé et la sécurité des membres. L'employeur nous a informés qu'un protocole a été préparé avec l'équipe de nettoyage *J.L.L.* afin que chaque comptoir soit nettoyé à tous les jours en soirée, après les heures de travail. De plus, nous avons demandé qu'un employé ou une employée, sur base volontaire, selon la liste d'égalité des chances, puisse débuter 30 minutes plus tôt le matin avant l'ouverture du comptoir, et ce, en temps supplémentaire, afin de faire un nettoyage complémentaire. **Nous vous suggérons fortement d'accepter cette offre pour vous assurer que le nettoyage soit fait pour votre santé et sécurité.**

L'employeur nous a aussi confirmé que les masques ont été envoyés dans les comptoirs et ce, par envoi express et ils devraient arriver dans vos installations d'ici la fin de la semaine ou, au plus tard, la semaine prochaine. Dès la réception de ceux-ci, l'employeur vous permettra de prendre du temps afin de prendre connaissance du guide d'utilisation du masque.

Nous comprenons que vous viviez plusieurs problématiques et elles nous ont été adressées. **D'autres consultations auront lieu dans les prochains jours afin d'en discuter pour trouver des solutions.** Nous vous tiendrons au courant des décisions qui seront prises.

Alain Robitaille
Président, STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574

Montréal, le 21 mai 2020/075